



Comité Technique Ministériel du 16 avril 2013

Echange sur les élections professionnelles de 2014

Malgré les difficultés rencontrées lors des élections professionnelles d'octobre 2011, le ministère de l'Education nationale veut imposer un vote électronique pour les élections professionnelles de décembre 2014.

Au-delà des innombrables problèmes relevés lors des dernières élections, la CGT a rappelé que, lors du scrutin de 2011, la procédure de vote électronique avait provoqué une chute de 20 % du taux de participation.

Nous considérons que le ministère devrait tirer les leçons de ce fiasco démocratique en revenant sur sa décision.

Plusieurs organisations syndicales ont fait des interventions dans le même sens (SNES, FO, SUD).

Le SNUIPP souhaite un maintien du vote électronique accompagné d'un vote sur site dans les écoles.

La CFDT et l'UNSA souhaitent que la procédure de vote électronique soit maintenue. Ces deux organisations se contentent de demander des simplifications techniques qui, selon leur point de vue, permettraient d'améliorer le taux de participation.

Un groupe de travail sera rapidement mis en place entre les organisations syndicales et le ministère pour préparer le scrutin de 2014.